

Mot d'accueil

Retranscription de la conférence du 18 septembre 2025 au
Couvent des Jacobins (Rennes) Colloque Organic Cities II

Marc Hervé

2025-09-18

Table des matières

Monsieur le directeur de l’Institut d’Études politiques de Rennes, cher Pablo,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais vous dire quelques mots d’accueil et, au nom de la Maire de Rennes, vous souhaiter la bienvenue, ici à Rennes, et, dans une journée un peu particulière et dans un contexte, lui aussi particulier, vous exprimer tout le bonheur qui est le nôtre de vous accueillir ici, dans ce Centre des Congrès du Couvent des Jacobins.

Vous avez peut-être déjà pu voir quelle était la qualité de cet équipement, qui est relativement récent à l’échelle de la ville, mais qui mèle le patrimoine et une architecture plus moderne, pour être pleinement fonctionnel. J’espère que vous aurez vous aussi une vraie satisfaction de pouvoir fréquenter ce lieu, et d’assister aux diverses présentations et interventions qui auront lieu pendant toute la journée d’aujourd’hui ici au Couvent des Jacobins et de demain à Sciences Po Rennes.

Vous le savez, vous êtes dans une ville universitaire. Ce que vous ne savez peut-être pas, c’est qu’un tiers de la population, ici, à Rennes, est étudiante : 78 000 étudiants sur 225 000 habitants. C’est une chance pour nous, parce que cela crée ce qu’on peut appeler « le foisonnement des initiatives », cela place au cœur de la cité le savoir et la connaissance, et cela génère, au-delà des formations qui sont essentielles pour les étudiants, beaucoup de débats, de colloques, de rencontres, qui sont pour nous forcément utiles dans ce moment quelque peu perturbé que connaît la France et le monde en général.

Utile à nos démocraties, notamment parce que quand il y a rencontre, il y a partage ; partage d’un même espace de discussion autour d’une réalité objectivée. Cela peut paraître incongru de le rappeler en ces termes, mais l’état du monde est tel aujourd’hui qu’il nous faut rappeler qu’il n’y a pas de réalité alternative et que le débat suppose de partager des constats communs pour ensuite deviser sur les analyses, les critiques, les apports théoriques des uns et des autres. Chérissons ces moments de débat, je pense qu’ils sont utiles à la démocratie et à pouvoir créer ce cadre commun qui permet ensuite le vivre ensemble.

Vous aurez à évoquer, durant ces journées, la littoralisation. Pour Rennes et sa région, qui sont aujourd’hui perçues, à juste titre, comme des territoires attractifs, parfois même à l’avant-garde, où dynamisme économique et qualité de vie sont désormais des réalités vécues par nos concitoyens, vous devez

en être conscients : cela n'a pas toujours été ni une vérité ni une réalité.

Vous êtes ici chez les " Fils de ploucs " pour reprendre les termes de Jean Rohou, universitaire breton qui livra dans une série de trois ouvrages ce qui a été le parcours assez caractéristique de la jeunesse bretonne de l'après-guerre à partir des années 40-50. Alors pourquoi " Plouc " ? Tout simplement parce que nombre de communes ici en Bretagne commencent par " Plou- ", Ploumanac'h, Ploufragan, Ploubalay, ou encore Plougourvest, qui était la commune de naissance de Jean Rohou.

Ces jeunes Bretons de l'après-guerre ont vécu une enfance, certes, heureuse, mais qui n'a quand même pas grand-chose à voir avec la réalité de la jeunesse d'aujourd'hui. Ils ont accompagné et initié de multiples mutations : mécanisation agricole qui a produit l'exode rural, électrification progressive, développement du plan routier breton, qui nous rappelle utilement qu'avant la littoralisation, il y avait eu la " périphéricité ".

Celle-ci a requis un esprit coopératif, une capacité très bretonne à dépasser les clivages pour obtenir de Paris un certain nombre d'avancées. Ce fut notamment le rôle du CELIB, du Comité d'Études des Liaisons des intérêts Bretons, qui regroupait chefs d'entreprise, syndicats et partis politiques de toute obédience, et qui était le symbole, pour cette Bretagne des années 50 et 60, d'une capacité à faire front au-delà des clivages, pour pouvoir mener un plaidoyer auprès des instances parisiennes.

Cette littoralisation est donc autant pour nous un résultat de l'évolution des attentes sociétales (on y reviendra très certainement dans ces journées, parce que les attentes sont faites autour de ce que sont des éléments forts du littoral : la présence d'un environnement qui permet un plein épanouissement, une émancipation, mais aussi de l'ensemble des moyens de mobilité, voire des moyens de télécommunication, qui permettent parfois d'être plus éloignés des centres historiques de décision tout en restant pleinement productifs).

La littoralisation est le résultat d'attentes sociétales donc, mais aussi d'un construit politique, pendant des décennies qui ont mené vers des investissements majeurs en termes d'infrastructures pour notre région. La dernière grande infrastructure est relativement récente, à l'échelle de l'histoire, c'est l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017 dans la capitale régionale.

Pour faire court, notre miracle à nous est né au moment de la reconstruction, de la conjugaison d'une politique d'aménagement dirigée par l'État (c'est

peut-être un des éléments qui sera réinterrogé pendant ces journées, de savoir d'où viennent les décisions, qui prend les décisions autour de l'aménagement) et d'une transformation profonde de la région elle-même autour de son économie. Notamment d'un monde agricole qui a fortement muté durant ces décennies. Cela s'est traduit dans les années 60, pour nous, Rennais, par un fort développement de la fonction universitaire, avec ces deux campus que sont Villejean et Beaulieu, qui dans ces années 60, ont été totalement renforcés, et ont reçu toute une partie de la jeunesse bretonne de l'époque, qui a pu, par l'université aussi, trouver les moyens d'une émancipation.

C'était aussi l'arrivée de l'industrie automobile à Rennes. Rennes d'aujourd'hui est encore pour partie le fruit de cette action dirigée, de ce desserrement nécessaire de la région parisienne. Le "désert français" de Jean-François Gravier, n'existe plus ou, tout du moins, il n'existe plus dans les mêmes termes qu'il était décrit à l'époque. Pour autant, les questions de lieux de décision de l'aménagement sont aujourd'hui posées. À tout le moins, les lieux de la décision publique sont aujourd'hui équilibrés grâce aux lois de décentralisation notamment entre l'État, les collectivités, je pense à la métropole et la région au premier chef.

Ainsi, si vous prenez le secteur de la cyberdéfense, à Rennes, c'est autant le résultat de décisions ministérielles venant du gouvernement français que le résultat de rapprochements, une porosité, entre les milieux économiques et universitaires initiés par la collectivité. Si nous prenons pour exemple la création de Rennes Atalante dans les années 80 qui va mener, peut-être ne le saviez-vous pas, à ce que le Minitel soit créé à Rennes, cette présence des télécoms à l'époque était autant le fruit de la décision de l'État que de la volonté locale de mêler des réalités économiques et académiques.

La littoralisation est donc désormais un fait, les populations autant que les emplois y convergent. Vous l'aurez compris, elle est vécue alors pour nous Bretons comme une forme de revanche, si ce n'est de succès, mais qui, comme tout succès, a ses propres revers. À la lecture de votre programme, j'ai pu comprendre que nous n'étions pas les seuls à nous poser la question de la conciliation d'attentes qui peuvent être parfois contradictoires : * Développement économique / préservation de l'environnement, * Attractivité / justice sociale, * Complémentarité ville / campagne, * Littoral / rétro-littoral, * Créativité architecturale / respect du paysage.

Vous aurez à traiter de ces questions-là, elles sont pour nous au cœur des

réflexions. Il nous revient certainement collectivement de pouvoir trouver la voie de ces conciliations.

Voici, pour ce qui nous concerne à Rennes, quelques exemples de ce qu'ont été des politiques publiques issues de ces champs de contraintes qui peuvent parfois opérer dans le territoire. Vous êtes ici dans un territoire qui a beaucoup investi, et on parlait du foncier tout à l'heure, la question de la maîtrise foncière. Aujourd'hui, le foncier et l'accès au foncier sont des enjeux majeurs d'inégalité dans la métropole, et je pense, plus globalement en région Bretagne. C'est devenu une vraie question d'organisation de la présence des populations, et de toutes les populations dans le territoire.

Nous pratiquons sûrement ici plus qu'ailleurs, à Rennes, la dissociation entre le foncier et le bâti, qui nous a amené à un outil un peu particulier qui est celui du bail réel solidaire, le BRS, qui fait la différence entre celui qui détient le terrain, le foncier, et celui qui détient les murs et le logement. Désormais, une large part de la production neuve de logements génère dans la métropole une appropriation publique des sols pour laisser aux particuliers la maîtrise de ses murs. Cela nous permet à la fois de fixer les conditions d'accès au logement pour ceux que la ville peut exclure. C'est un des mouvements naturels de la ville : si vous n'avez pas d'intervention publique, la ville est malheureusement un lieu de forte exclusion et il faut pouvoir avoir les dispositifs qui permettent de contrecarrer ces exclusions.

Cela nous permet donc d'en fixer les conditions d'accès et par là même de considérer le sol comme un bien commun, et c'est pour nous un élément constitutif de l'identité du projet politique que l'on mène sur Rennes, qui n'est pas nouveau. Ayons en tête que des années 50 jusqu'à maintenant, la collectivité, sur la commune de Rennes a détenu la moitié du parcellaire communal. Rennes fait 5 000 hectares, et au jeu des ZUP et des ZAC et des opérations d'aménagement, la ville a pu détenir la moitié de son parcellaire, revendu à l'époque (on n'en était pas au BRS dans ces années 50 ou 60), mais a revendu aux promoteurs, aux bailleurs. Nous en avons gardé une bonne partie en espaces publics, ce qui nous permet aujourd'hui aussi de mener des opérations de densification du logement sur le parcellaire communal.

De la même manière, nos communes peuvent s'interroger sur la régulation de ce qu'on appelle réglementairement les "meublés touristiques" (pour ne pas évoquer très directement une plateforme bien connue dont on peut louer certainement l'efficacité mais relever parfois aussi l'usage détourné

d'investisseurs peu scrupuleux). Des communes, désormais, interdisent, c'est le cas de Cancale, vous avez peut-être lu cela récemment, qui dans le nord du département a décidé que dans la construction neuve elle mettrait fin aux résidences secondaires. Donc cela vous donne des éléments aussi sur la manière dont les collectivités peuvent s'équiper pour réguler des effets non recherchés de cette attractivité du territoire littoral.

Ces questions elles sont au cœur bien évidemment de la vie de nos concitoyens, au cœur des problématiques qu'il nous faudra résoudre dans les semaines, mois et années à venir. Nous ne sommes pas sans ressources face aux défis posés par cette littoralisation mais nous aurons besoin de vous et des travaux d'aujourd'hui, puis de tout ce que cela pourra produire dans la suite, pour pouvoir faire mieux.

Alors à toutes et tous je vous souhaite d'excellents travaux ici à Rennes dans cette capitale régionale, en vous remerciant de vous être rendus jusqu'ici pour travailler collectivement sur ces questions éminemment importantes.

Merci à vous.